

PHILIPPE LE DOZE

## INTRODUCTION

Le Principat est un modèle politique original dont il est difficile de rendre compte. L'objectif de cet ouvrage est de comprendre comment, de l'avènement d'Auguste au principat de Constantin, a progressivement été élaboré un archétype du prince, une forme de « costume » qu'il fallait revêtir afin de paraître légitime et de mériter, souverain graal, de figurer parmi les « bons princes ». Cet archétype correspondait à des contraintes et à des attentes auxquelles il fallait se conformer et qui étaient censées contrebalancer la toute-puissance (juridiquement fondée) du prince. À ce titre, on peut évoquer à propos du prince (comme on pourrait le faire pour l'aristocratie en général) une *persona* (voir Benoist dans ce volume), c'est-à-dire un personnage de théâtre, un rôle qu'il se doit d'adopter et de jouer devant un public qui en est le juge<sup>1</sup>. D'une certaine manière, le prince était amené à intérioriser des normes dont il n'était pas nécessairement l'auteur, et son comportement, contraint, était soumis à la validation des populations de l'empire.

L'élaboration de ces normes doit beaucoup au contexte largement expérimental (en dépit d'une rhétorique en grande partie ancrée dans le passé) qui a présidé aux débuts du Principat et à la lente évolution d'un régime de nature monarchique vers un régime pleinement monarchique où la personne du prince s'est très progressivement effacée (sans l'avoir jamais été complètement) derrière la fonction. D'où un régime qui, d'Auguste à Constantin, fut en perpétuelle évolution (à l'image de ce qu'avait déjà connu la *res publica libera*) et de fait soumis à d'innombrables adaptations successives. Cette particularité était propice à toutes les interrogations, à une réflexion politique féconde, ou plus simplement au rappel de règles considérées comme infrangibles, particulièrement au I<sup>er</sup> siècle de n. è. bien sûr (période durant laquelle le prince dut se ménager une place qui n'allait pas de soi au sein de la *res publica* et établir un *modus vivendi* avec l'aristocratie romaine), mais encore à l'avènement de la dynastie antonine, ce

<sup>1</sup> Badel 2017, p. 550. L'auteur parle à ce titre d'« une conception “théâtrale” des comportements sociaux ».

pour plusieurs raisons : l'échec des deux précédentes dynasties (dans la mesure où les principats de Néron et de Domitien avaient, aux yeux de l'aristocratie, correspondu à un retour de la tyrannie), la prétention de Trajan à être l'*optimus princeps* après les dérives de l'époque domitienne, et, plus encore peut-être, le dogme (en partie fallacieux) du choix du meilleur plutôt que le principe de l'hérédité dans la succession. Le désastre commodien, l'émergence de la dynastie des Sévère (et le pittoresque de certains de ses représentants, comme Élagabal, manifestement indifférent à la culture politique de l'*Vrbs*), la lente « bureaucratization » et militarisation du régime, la crise du III<sup>e</sup> siècle (celle des princes vaincus par les barbares – signe de leur abandon par les dieux –, des « usurpateurs » et des assassinats politiques, bref de l'instabilité politique) avant la lente renaissance du IV<sup>e</sup> siècle, sa réorganisation politique à travers la très innovante Tétrarchie (décentralisatrice et qui marquait un retour du choix du meilleur dans le cadre successorale) et le principat de Constantin (bien plus soucieux d'une politique dynastique et qui contribua à l'éloignement du pouvoir de l'*Vrbs*), allaient prolonger un questionnement toujours renouvelé sur les contours idoines d'un régime où la figure du prince devenait toujours plus écrasante.

Les attentes à l'égard du prince purent différer selon que l'on appartenait à l'aristocratie romaine, à la plèbe urbaine, que l'on servait dans les légions ou que l'on résidait dans une cité de l'empire. Ces aspirations divergentes sont frappantes dans le cadre de la mobilité du prince (Hurlet). C'est toutefois la synthèse de ces attentes multiples, contradictoires parfois, qui constitua le patron d'un costume dessiné pour partie en dehors des couloirs feutrés du Palatin. Le costume de prince, ce sont des compétences particulières (Le Bohec, Hekster, Zecchini), des postures attendues (Forichon, Rey), une apparence (Anglade – Éloi ; Cadario), des vertus (Fernoux), une forme de sociabilité (Montlahuc), un lien avec la Ville (Hurlet), parfois un âge et un parcours (Molinier Arbo). Le bon prince dut intégrer une tradition et veiller à répondre aux aspirations de ses contemporains. Ce sont ces éléments qui, assemblés, dessinèrent le costume d'une figure qui ne pouvait se contenter d'agir selon son bon plaisir, sauf à passer pour un tyran. De fait, comme le souligne à raison Y. Le Bohec, l'absolutisme du prince était toujours relatif. En vérité, si Auguste, en particulier à travers ses *Res Gestae* (voir Rowe), contribua pour beaucoup, comme il ressort de plusieurs études rassemblées ici, à la définition du modèle princier, ce serait une erreur de dissocier la volonté augustéenne et celle de ses successeurs des contraintes historiques (que le Principat soit né aux lendemains des guerres civiles n'est pas indifférent : le profil princier en porte la marque – voir Lange) et politiques (particulièrement nettes dans les représentations du prince, voir Cadario ; également Benoist), de celles liées au *mos* (Hekster ; Rohr Vio), à la culture

politique (Le Doze; Montlahuc), aux traditions religieuses (Puech), mais aussi de l'initiative de nombreux Romains qui purent avoir une action prescriptive et/ou de contrôle. Cette action fut d'autant plus importante que certains d'entre eux étaient des représentants de l'élite romaine (ou grecque, voir Gangloff) impliqués, d'une manière ou d'une autre et à un moment ou un autre, dans l'administration de l'empire, élite dont l'adhésion au prince était vitale. Ces aristocrates, issus des milieux sénatoriaux ou équestres, tentèrent au fil des siècles, d'influer sur les contours de la fonction princière ou, tout au moins, contribuèrent à lui donner un contenu, par leurs prises de position politiques (attribution de titres et honneurs, absentéisme lors des séances du Sénat, apothéose, *damnatio memoriae*, avènement – voir Rowe) mais aussi à travers leur production écrite (traités de philosophie politique, éloges, écrits historiques, poèmes, etc.). Négliger leur opinion eût été, de la part du prince, une erreur dommageable. Plus largement, la plèbe (Forichon, Rutledge), l'armée (Le Bohec), les élites des provinces de l'empire (Molinier Arbo, Fernoux), l'entourage du prince (Gangloff), les hommes de lettres<sup>2</sup>, purent, chacun à sa manière et de façon plus ou moins perceptible pour nous, également agir sur la figure du prince, délimiter les contours d'une fonction qui n'allait pas de soi. Les princes durent aussi tenir compte des attentes, spécifiques, des différentes régions de l'empire que l'on devine en particulier à travers l'émergence d'imposteurs. Les faux Néron sont, par exemple, révélateurs d'une nécessité accrue pour les princes de composer, dans le cadre de l'empire, avec différents modèles du bon prince (Cosme). S'éloigner par trop des attentes menait parfois à des jugements posthumes sévères, dont le nom du prince pouvait conserver la marque (Badel). En d'autres termes, le discours sur le prince incluait tout à la fois la célébration impériale, telle que l'organisait le pouvoir, mais aussi les attentes des populations de l'empire, plus aisément perceptibles chez les élites. Entre les deux, bon an mal an, un dialogue s'est établi, susceptible de faciliter certaines initiatives princières (Rohr Vio) et utilisant des canaux très variés, dont nous avons conservé des témoignages forts (le *Panegyrique de Trajan*, prononcé à la Curie devant le prince, les discours de Dion de

<sup>2</sup> En particulier certains poètes d'époque augustéenne (sur leur volonté d'influer sur la figure du prince, voir Le Doze 2014, p. 393-604 ; voir aussi Le Doze 2012 et 2020, p. 263-278). Ce phénomène a toutefois perduré et ne se limite pas aux poètes : Claudien, dans un poème récité en janvier 398 à Milan, met en scène Théodose enseignant le métier de prince à son fils Honorius et soulignant la force des historiens qui surent entacher éternellement la mémoire des mauvais princes (Claud., *IV Cons. Hon.*, 311-315). À rapprocher de Plin., *Pan.*, 53, 5.

Pruse sur la royauté – dont certains eurent Trajan pour auditeur<sup>3</sup> –, l'œuvre historique de Tacite pour le début du II<sup>e</sup> siècle, par exemple – voir Barrandon), d'autres plus diffus (en particulier lorsqu'ils n'ont plus l'aristocratie pour locuteur). Quoi qu'il en soit, c'est bien d'une « construction collective d'un modèle politique idéal dont il s'agit<sup>4</sup> », une co-élaboration sociale destinée à fixer la norme princière. Par ricochet, les proches du prince, les femmes en particulier (Rohr Vio), subirent aussi le poids de la norme et durent revêtir un costume spécifique. La proximité du prince n'était pas sans être contraignante.

Si le prince-*persona* vécut ainsi sous le regard et le jugement permanent de ses concitoyens, c'est certes en partie parce que la culture politique de la Rome antique privilégia la transparence et favorisa la multiplication des sollicitations (d'où la nécessité stratégique de maintenir une « réserve d'invisibilité<sup>5</sup> »), mais aussi parce que la figure du prince eut quelque chose de l'« homme-Constitution », notion créée par Jacques Fauvet afin de mieux comprendre l'essence de la V<sup>e</sup> République française où l'homme prend le dessus sur la constitution<sup>6</sup>. De fait, chacun des titulaires de la charge du prince était susceptible, en raison de sa *natura* (et, dès lors, des pratiques adoptées), d'infléchir l'esprit des institutions, voire de les dévoyer. La très progressive institutionnalisation de la fonction a permis d'atténuer ce caractère. Toutefois, même dans les régimes se fondant sur une loi suprême, la pratique demeure au moins aussi importante que le texte. C'est pourquoi l'individu trouve toujours à s'insérer entre les citoyens et le droit. Dans la Rome antique, la personnalité du prince est de fait toujours demeurée aussi importante que les considérations sur sa *potestas* et son *auctoritas*. Être empereur, c'était aussi un comportement, un mode de vie, un type de sociabilité, une nature d'homme. Il s'agissait par conséquent, pour l'impéreur, de revêtir un costume bien plus large que ne le laisserait supposer son activité militaire et gouvernementale *stricto sensu*. Bref, le « métier d'empereur » auquel Marc Aurèle fait explicitement référence dans ses *Pensées*<sup>7</sup> et qui a maintes fois été évoqué dans des travaux faisant aujourd'hui

<sup>3</sup> Je renvoie ici à Gangloff 2009.

<sup>4</sup> Benoist 2015, p. 7; P. Grimal (1979, p. 1240) évoque lui « le jeu de forces spirituelles » à l'origine du Principat.

<sup>5</sup> Jehne 2005.

<sup>6</sup> « La V<sup>e</sup> République n'est pas un régime, pas même une constitution. C'est un homme ou, si l'on veut, un homme-Constitution » (article publié dans *Le Monde* le 2 janvier 1962 et intitulé : « Faut-il élire le président de la République au suffrage universel ? »).

<sup>7</sup> M. Aur. *Med.*, 4, 31.

autorité<sup>8</sup>, s'exerçait sous les yeux d'une opinion publique<sup>9</sup>. Déroger aux attentes entraînait une perte de légitimité et brisait un consensus (conçu comme un idéal) dont E. Flaig a souligné l'importance sous l'Empire à travers la notion d'« Akzeptanz-System »<sup>10</sup>. En ce sens, non seulement la fonction de prince se méritait-elle (Auguste le reconnaissait lui-même<sup>11</sup>), mais encore commandait-elle d'accepter de se mouler dans les plis d'un costume en partie taillé par d'autres<sup>12</sup>. C'est sans doute pourquoi l'empereur Julien présente Octavien, dont on sait qu'il fut particulièrement soucieux de changer son image après Actium mais aussi de ménager les intérêts de chacun, en caméléon<sup>13</sup>. D'une certaine manière, le rôle de prince s'étudie, il est une posture que l'on doit adopter<sup>14</sup> dans la mesure où il s'agit de se conformer à la dignité de la charge<sup>15</sup>. D'où des changements de comportement majeurs chez certaines personnalités à la suite de leur avènement. Chacun connaît l'exemple de Titus qui passa sa jeunesse dans les voluptés, avant de montrer plus de retenue une fois devenu prince<sup>16</sup>. D'où aussi la tentation de se référer (non sans hypocrisie parfois) à un modèle, Auguste pour beaucoup (ainsi Sénèque souhaitant à Néron d'égaliser le fondateur du régime), Antonin le Pieux parfois (comme dans le cas de Marc Aurèle<sup>17</sup>), Constantin plus tard. Quoi qu'il en soit,

<sup>8</sup> Ce « métier d'empereur » a fait l'objet d'approches très variées et a donné lieu à une importante bibliographie. Qu'il me soit permis de citer ici Millar 1977, Wallace-Hadrill 1982, Veyne 2005 et Eich 2012.

<sup>9</sup> Sur l'existence d'une opinion publique à Rome, voir Hurlet 2019 (qui lui donne toutefois un caractère plus réactif que prescriptif). La question a déjà été abordée pour la République tardive par Pina Polo 1996 et Rosillo-López 2017. L'étude de Fr. Rohr Vio dans le présent volume montre bien que les femmes de la *domus Augusta* durent elles aussi revêtir un « costume » qui leur fut imposé par le prince, mais en fonction d'un idéal imposé par l'aristocratie.

<sup>10</sup> Flaig 1992 (voir en particulier p. 559). Voir aussi Veyne 2005. L'« Akzeptanz-System » (qui implique l'adhésion au prince des sénateurs, de l'armée et de la plèbe urbaine) a pu, à raison, sembler trop limitatif. D'où Hurlet 2002 (qui y joint les élites provinciales) et Rowe 2002 (l'ordre équestre). Sur le consensus entendu comme un idéal à atteindre, Hurlet 2009, p. 130-132.

<sup>11</sup> Suet., *Aug.*, 56, 4.

<sup>12</sup> Y compris par des prédécesseurs (qui s'ajoutaient donc aux contraintes de la coutume et de l'opinion publique), Auguste en premier lieu comme précisé plus haut.

<sup>13</sup> Julian., *Symp.*, 4. Sur la volonté d'Octavien de changer son image, voir aussi Dowling 2006, p. 29 sq., 126 sq. et 168. Sur ses efforts pour que personne n'ait à se plaindre du nouvel ordre des choses, Suet., *Aug.*, 28, 4.

<sup>14</sup> Tac., *H.*, 1, 33, 1.

<sup>15</sup> Tac., *H.*, 1, 77, 1.

<sup>16</sup> Tac., *H.*, 2, 2, 3.

<sup>17</sup> Voir par exemple M. Aur. *Med.*, 1, 16 ; 6, 30. Trajan est, pour sa part, moins un modèle revendiqué par les princes du II<sup>e</sup> siècle qu'il n'est offert en modèle par ses contemporains (Pline le Jeune et Tacite en tête), non sans arrière-pensées.

tout prince disposait d'un cadre préexistant destiné à lui donner les repères nécessaires pour exercer correctement sa fonction.

Ces attentes diverses touchèrent tout à la fois la fonction de prince, la personne du prince et les modalités de la relation au prince. Ces trois thèmes forment les trois grandes parties de cet ouvrage. La « fonction » parce qu'il a bien fallu que le prince trouve sa place au sein d'une *res publica* effectivement restaurée par Auguste et incarnée dans un *nouus status*<sup>18</sup>. Ici, les aspirations des princes purent diverger de celles de leurs concitoyens, sénateurs en tête, de leurs prédécesseurs aussi, mais non les ignorer. La fonction dut aussi s'adapter à l'immensité de l'empire, au poids du *mos* et à la difficile question de la succession, centrale pour la pérennité du régime mais jamais véritablement résolue. La « personne » parce que, en définitive, le seul réel contre-pouvoir, tout au moins le seul réellement efficace, demeura le prince lui-même. Sa personnalité, sa formation aussi, devinrent dès lors des enjeux cruciaux. Dès l'enfance, le potentiel héritier suscitait attentes et inquiétudes. Adulte, son niveau de culture, ses centres d'intérêts aussi, n'étaient pas indifférents. Il n'est jusqu'à sa manière de se vêtir qui révélait sa *natura*. La « relation au prince » car la facilité d'accès à ce dernier, la possibilité de se faire entendre, ont été les conditions d'un bon principat en dépit des dimensions gigantesques de l'empire. Il ne s'est pas ici agi d'entretenir un lien avec la seule aristocratie romaine : les relations des princes avec leurs armées, la plèbe, Rome et les cités de l'empire comptaient tout autant. Les sentiments qu'ils suscitèrent furent très divers, bien sûr, et l'un des plus ambigus d'entre eux fut sans conteste *l'adulatio principis* (Barrandon).

Bien évidemment, un sujet de cette ampleur ne saurait prétendre être traité de manière exhaustive dans un ouvrage comme celui-ci<sup>19</sup>. Ce sont par conséquent, plus modestement, des éclairages que les différents contributeurs apportent ici à une question qui nécessitera d'être prolongée par ailleurs. Si le principat d'Auguste semble s'imposer comme point de départ (encore qu'il y ait un réel intérêt à revenir sur la place des événements et des textes d'époque républicaine pour tenter une archéologie de la figure princière, ce que ne manquent

<sup>18</sup> Le Doze 2015. Voir aussi Bleicken 1978<sup>2</sup>, p. 84.

<sup>19</sup> La question du corps du prince, notion chère à E. Kantorowicz, aurait, par exemple, également pu être abordée. Elle l'a été par Meister (2012 et 2015 : il démontre que la théorie des « Deux Corps du Roi », le corps biologique et le corps politique, telle qu'elle a été analysée par Kantorowicz 2000, n'est pas pleinement transposable à la Rome impériale en dépit d'un rapprochement relativement poussé entre le *corpus rei publicae* et le prince) et par l'auteur de ces lignes, avec des conclusions différentes, dans une étude à paraître (Le Doze, à paraître). Pour cette raison, nous n'avons pas souhaité y revenir ici.

pas de faire plusieurs études<sup>20</sup>), celui de Constantin a le mérite de permettre d'envisager une période longue, traversée par de profondes mutations et d'achever notre étude sur un prince marquant, ayant, plus de trois siècles après Auguste, rétabli une forme de stabilité et de consensus autour de sa personne, alors que son fils, Constance II, est parfois considéré comme le premier empereur byzantin. Nous n'avons toutefois pas voulu donner à ces limites un aspect trop contraignant et plusieurs auteurs ont, à raison, parfois prolongé leur réflexion plus loin dans le IV<sup>e</sup> siècle.

## BIBLIOGRAPHIE

- BADEL 2017 = CHR. BADEL, *De la norme à la normativité*, dans T. Itgenshorst, Ph. Le Doze (dir.), *La norme sous la République et le Haut-Empire romains. Élaboration, diffusion et contournements*, Bordeaux, 2017, p. 543-555.
- Benoist 2015 = St. Benoist, *Pline le Jeune et Fronton, deux protagonistes d'un discours impérial en actes*, dans O. Devillers (dir.), *Autour de Pline le Jeune. En hommage à Nicole Méthy*, Bordeaux, 2015, p. 37-48.
- Bleicken 1978 = J. Bleicken, *Verfassungs- und Sozialgeschichte des röm. Kaiserreiches*, 1, Paderborn, 1978<sup>2</sup>.
- Dowling 2006 = M.B. Dowling, *Clemency and Cruelty in the Roman World*, Ann Arbor, 2006.
- Eich 2012 = P. Eich, *Centre and Periphery. Administrative Communication in Roman Imperial Times*, dans St. Benoist (dir.), *Rome, a City and Its Empire in Perspective. The Impact of the Roman World through Fergus Millar's Research*, Leyde-Boston, 2012, p. 85-108.
- Flaig 1992 = E. Flaig, *Den Kaiser herausfordern. Die Usurpation im römischen Reich*, Francfort-New York, 1992.
- Gangloff 2009 = A. Gangloff, *Le sophiste Dion de Pruse, le bon roi et l'empereur*, dans *RH*, 649, 1, 2009, p. 3-38.
- Grimal 1979 = P. Grimal, *Du De Republica au De Clementia. Réflexions sur l'évolution de l'idée monarchique à Rome*, dans *MEFRA*, 91-2, 1979, p. 671-691 (= *Rome, la littérature et l'histoire*, t. 2, 1986, p. 1239-1259).
- Hurlet 2002 = Fr. Hurlet, *Le consensus et la concordia en Occident (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.). Réflexions sur la diffusion de l'idéologie impériale*, dans H. Inglebert (dir.), *Idéologies et valeurs civiques dans le monde romain*, Paris, 2002, p. 163-178.

<sup>20</sup> On ne saurait trop, ici, souligner l'apport de C.H. Lange qui, dans son étude, montre bien que contraintes et attentes ont pu pour partie être masquées par les périodisations (souvent artificielles) adoptées par les historiens modernes qui induisent une fragmentation qui n'est pas sans tronquer notre vision du Principat dans la mesure où elles minorent certaines continuités.



- Hurlet 2009 = Fr. Hurlet, *Le consensus impérial à l'épreuve. La conspiration et ses enjeux sous les Julio-Claudiens*, dans G. Urso (dir.), *Ordine e sovversione nel mondo greco e romano*, Pise, 2009, p. 125-143.
- Hurlet 2019 = Fr. Hurlet, *L'«öffentliche Meinung» de Habermas et l'opinion publique dans la Rome antique. De la raison à l'auctoritas*, dans Cr. Rosillo-López (dir.), *Communicating Public Opinion in the Roman Republic*, Stuttgart, p. 23-40.
- Jehne 2005 = M. Jehne, *Augustus in des Sänfte. Über die Invisibilisierung der Kaisers, seiner Macht und seiner Ohnmacht*, dans G. Melville (dir.), *Das Sichtbare und das Unsichtbare der Macht. Institutionelle Prozesse in Antike, Mittelalter und Neuzeit*, Cologne et al., 2005, p. 283-307.
- Kantorowicz 2000 = E. H. Kantorowicz, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, 2000 (= *The King's Two Bodies. A study on Medieval Politicat Theology*, Princeton, 1957).
- Le Doze 2012 = Ph. Le Doze, *Horace et la question idéologique à Rome : considérations sur un itinéraire politique*, dans *RH*, 664, 2012, p. 863-886.
- Le Doze 2014 = Ph. Le Doze, *Le Parnasse face à l'Olympe. Poésie et culture politique à l'époque d'Octavien/Auguste*, Rome, 2014.
- Le Doze 2015 = Ph. Le Doze, *Res publica restituta. Réflexions sur la restauration augustéenne*, dans *CCG*, 26, 2015, p. 79-108.
- Le Doze 2020 = Ph. Le Doze, *Auguste, prince républicain*, Paris, 2020.
- Le Doze (à paraître) = Ph. Le Doze, *Le corps «républicain» du prince romain*, dans A. Gangloff et G. Gorre (dir.), *Le corps des souverains dans les mondes hellénistique et romain, colloque international organisé par l'Université de Rennes 2 du 4 au 6 octobre 2018*, Rennes.
- Meister 2012 = J. Meister, *Der Körper des Princeps. Zur Problematik eines monarchischen Körpers ohne Monarchie*, Stuttgart, 2012.
- Meister 2015 = J. Meister, *Corps et politique : l'exemple du corps du prince. Bilan historiographique*, dans Fl. Gherchanoc (dir.), *L'histoire du corps dans l'Antiquité : bilan historiographique, Dialogues d'histoire ancienne*, suppl. 14, p. 109-125, 2015.
- Millar 1977 = F. Millar, *The Emperor in the Roman World. 31 BC-AD 37*, Londres, 1977.
- Pina Polo 1996 = Fr. Pina Polo, *Contra arma verbis. Der Redner vor dem Volk in der späten römischen Republik*, Stuttgart, 1996.
- Rosillo-López 2017 = Cr. Rosillo-López, *Public Opinion and Politics in the Late Roman Republic*, Cambridge, 2017.
- Rowe 2002 = G. Rowe, *Princes and Political Cultures. The New Tiberian Senatorial Decrees*, Ann Arbor, 2002.
- Veyne 2005 = P. Veyne, *Qu'était-ce qu'un empereur romain ?*, dans *L'Empire gréco-romain*, Paris, 2005, p. 15-78.
- Wallace-Hadrill 1982 = A. Wallace-Hadrill, *Civilis Princeps: Between Citizen and King*, dans *JRS*, 72, 1982, p. 32-48.